

## Politique de confidentialité et de vie privée

**Consentement** : en utilisant les services d'accompagnement et le contenu de Retrouver son entrain, vous reconnaissez avoir lu et compris cette Politique de confidentialité et de vie privée.

### Pourquoi dois-je donner mon consentement pour que mon accompagnateur contacte mon professionnel de la santé répondant?

Les lois applicables au Québec énoncent des règles qui doivent être suivies lors de la collecte, du stockage, de l'utilisation et/ou du partage de renseignements personnels sur la santé aux fins de traitement.

Ainsi, pour vous assurer d'obtenir le meilleur service possible, votre accompagnateur doit pouvoir informer votre professionnel de la santé répondant de vos progrès, des résultats des évaluations et, si nécessaire, des risques en matière de sécurité. Les lois ci-haut mentionnées ne permettent le partage de ces informations qu'avec votre consentement.

### Quelles informations personnelles sont collectées ?

Lorsque vous participez au programme Retrouver son entrain, les informations suivantes sont collectées :

- 1) Les informations personnelles de base (par exemple : nom, date de naissance, adresse, etc.);
- 2) Les informations démographiques (par exemple : âge ou sexe);
- 3) Un journal des séances tenues;
- 4) Les informations provenant des évaluations d'admission et d'achèvement;
- 5) Toutes mises à jour ou modifications de votre statut de participation.

### Comment mes informations personnelles sont-elles stockées ?

Les dossiers des participants de Retrouver son entrain sont stockés sur un serveur québécois hautement sécurisé et répondant normes provinciales de confidentialité pour les dossiers médicaux électroniques.

Même si les technologies utilisées sont adéquates, Retrouver son entrain et son contenu – comme toute technologie – n'est pas infaillible ou à l'abri d'évènements imprévisibles. Il existe un risque en lien avec l'utilisation de toute technologie. Il n'est pas garanti à 100% que l'accès ou l'utilisation du programme ou de son contenu ne fera pas l'objet d'une interception de données ou autre évènement incontrôlable.

### Ma participation au programme Retrouver son entrain est-elle confidentielle ?

**Oui** - En tout temps, vos informations personnelles seront protégées et confidentielles. Toutefois, en plus d'être communiqués à votre professionnel de la santé répondant, les détails concernant votre participation peuvent être partagés avec un superviseur clinique de Retrouver son entrain (un professionnel clinique avec licence de pratique de la psychothérapie qui supervise les accompagnateurs) si jugé nécessaire par votre accompagnateur.

Les enregistrements des séances (si vous y avez consenti) et les dossiers des participants peuvent également être examinés par l'équipe de direction clinique de Retrouver son entrain pour des fins de contrôle de la qualité des services et de formation.

En cas d'utilisations des données à des fins de recherche scientifique, à des fins de statistiques ou de développement du programme, les données seront anonymisées pour qu'aucune identification des participants ne soit possible.

### **Existe-t-il des exceptions à la confidentialité ?**

Il existe trois circonstances dans lesquelles nous sommes tenus par la loi de divulguer des informations avec ou sans votre consentement, les voici :

- 1) Si l'accompagnateur pense que vous êtes à risque immédiat de suicide;
- 2) Si l'accompagnateur pense qu'il existe un risque immédiat de blessure physique ou de blessure grave pour une autre personne;
- 3) Si l'accompagnateur soupçonne qu'un enfant de moins de 18 ans est à risque d'abus ou de négligence.

### **La participation est-elle volontaire ?**

**Oui** - Votre participation à ce programme doit être entièrement volontaire et vous êtes libre d'y mettre fin à tout moment en contactant votre accompagnateur ou en appelant l'administrateur du programme Retrouver son entrain.

### **Ai-je besoin de l'approbation d'un parent pour participer si j'ai moins de 18 ans ?**

L'approbation parentale n'est pas nécessaire pour participer à Retrouver son entrain. Cependant, les coordonnées de votre parent ou tuteur légal sont nécessaires, car votre accompagnateur est tenu par la loi de signaler toutes situations d'urgence ou préoccupations concernant votre sécurité ou votre bien-être. Votre accompagnateur travaillera avec vous pour établir un accord sur la quantité et la nature de détails que vous êtes à l'aise de partager avec eux quant à votre participation au programme.

### **Puis-je demander d'accéder à mes données Retrouver son entrain ?**

**Oui** - Vous avez le droit de demander un exemplaire de votre dossier pendant ou après la participation au programme. Pour y accéder, vous n'avez qu'à contacter votre accompagnateur et lui transmettre cette demande. Si, à la lecture de votre dossier, vous identifiez des erreurs ou souhaitez que certaines informations en soient retirées, vous pouvez en faire la demande auprès de votre accompagnateur.

### **Modifications à la présente politique**

L'équipe de Retrouver son entrain se réserve le droit de modifier au besoin cette politique de confidentialité et de vie privée. Le cas échéant, vous recevrez une communication avant son entrée en vigueur pour vous en aviser si cela se produit durant votre parcours d'accompagnement. Autrement, un avis sera affiché sur notre site internet et il est de votre responsabilité de le consulter régulièrement.

Nous comprendrons que vous acceptez ces changements si vous continuez de participer au programme Retrouver son entrain après avoir reçu l'avis de modification de la politique si votre cheminement est en cours. Toutefois, si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications apportées, vous devez cesser votre participation au programme avant que les changements n'entrent en vigueur.

**Lois applicables et disputes.** Retrouver son entrain et cette politique de vie privée sont sujets aux lois en vigueur au Québec à l'exclusion de tout principe pouvant mener à l'application de lois étrangères. Toute dispute sera soumise aux tribunaux de la Province de Québec, qui auront compétence exclusive pour la régler.